





GUIDE PRATIQUE POUR MES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

POUR MON BUDGET, MON CONFORT ET MA PLANÈTE :
JE ME LANCE, AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE.

Les travaux d'éco-rénovation sont-ils vraiment rentables ? À quelles aides avez-vous droit ? Avant de vous lancer, vous voulez de vraies réponses. Découvrez comment réduire vos factures d'énergie et améliorer votre confort, tout en valorisant votre bien immobilier. Et profitez aujourd'hui des aides et crédits d'impôt pouvant réduire les coûts de ces travaux qui, demain, pourraient devenir obligatoires(1)…

Ce guide imprimable de l'éco-rénovation fournit à tous ceux qui veulent économiser du temps, de l'énergie et de l'argent un véritable mode d'emploi en 4 étapes.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de votre Caisse Régionale, rubrique « Crédit ».

(http://www.ca-chambonnaise/travaux-economie-energie.html)

Besoin d'aide pour un financement ? Prenez rendez-vous avec un conseiller Crédit Agricole en ligne sur www.chambonaise.fr/contact.html ou par téléphone au XX.XX.XX.XX.XX

1. L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE POUR LES BONNES RÉNOVATIONS

En location ou résidence principale, maison individuelle ou appartement… Chaque logement est unique. Même les plus modernes peuvent avoir des performances énergétiques faibles. Demander un audit énergétique avant de rénover vous permettra d'agir efficacement. Car il suffit souvent de prioriser vos travaux pour faire des économies.

Qu'est-ce qu'un audit énergétique ?

C'est un diagnostic complet et professionnel : isolation, étanchéité, ventilation, système de chauffage et de production d'eau chaude. Pour qu'il soit vraiment efficace, il faut qu'il soit personnalisé et réalisé après visite de votre logement ; il est donc généralement payant.
Il ne faut pas le confondre avec le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) obligatoire chaque fois qu'un bien est mis en vente ou en location. Le DPE détermine la classe énergétique de votre logement, il vous permet de vous situer : s'il est classé de D à F, votre logement peut être considéré comme « énergivore ».
L'audit énergétique est plus précis et accompagné de préconisations. Vous pourrez ainsi donner la priorité aux travaux les plus performants.

Pourquoi est-ce une étape nécessaire ?

Parce que chaque logement a des besoins différents.
Réalisé par un conseiller énergie cet audit est un avis extérieur précieux, très utile à faire en fonction de vos priorités.
Enfin, parfois, pour bénéficier de certaines aides, l'audit énergétique est obligatoire.

*Toutes les informations présentes dans ce document, en particulier les informations relatives aux lois, sont valables au xx/xx/2015 et peuvent être sujettes à modifications.
(1) Avantages fiscaux soumis aux conditions de la réglementation fiscale en vigueur – susceptible d'évolution

À qui faire appel pour mon audit énergétique ?

Il existe des bureaux d'étude et des professionnels spécialisés. Pour en trouver un près de chez vous, et avoir une information sur les prix pratiqués (variables en fonction des professionnels), consultez le Point Rénovation Info de votre région *(http://renovation-info-service.gouv.fr/trouver-un-conseiller/step1)*

Connaissez-vous nos partenaires régionaux ?

La Caisse régionale XXX a un partenariat privilégié avec XXX.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur XXX.



NOTRE CONSEIL

Si vous êtes intéressé par la performance énergétique et l'économie d'énergie, n'hésitez pas à demander un audit rapidement n'hésitez pas à demander un audit rapidement, même si vous ne pouvez pas vous lancer tout de suite dans les travaux. Ainsi, vous pourrez prévoir avec votre Conseiller Crédit Agricole un plan d'épargne adapté.

LES ÉCO-GESTES : DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AU QUOTIDIEN

Si vous vous lancez dans un chantier d'éco-rénovation, c'est l'occasion de faire le point sur ces bons réflexes qui peuvent, jour après jour, faire la différence.

Avec les eco-gestes, réduisez vos consommations à la maison :

Dans toute la maison :

- Une bonne isolation permet d'économiser jusqu'à 30% sur la facture d'énergie.
- Mettez un thermostat sur vos radiateurs pour éviter de surconsommer. L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) conseille de réguler la température à 19°C.

Dans la cuisine :

- Enlevez le givre de votre frigo tous les 6 mois. Une couche de givre de 5mm provoque une surconsommation d'énergie de 30%.
- Lors de l'achat d'un nouveau réfrigérateur, pensez à regarder l'étiquette énergie. Achetez des produits A+, A++, A+++ qui sont plus économes en énergie et vous permettront de faire des économies d'énergie à long terme.
- Le lave-vaisselle consomme moins d'eau que de faire la vaisselle à la main, à condition que le lave-vaisselle soit bien rempli. Mettez-le en «mode éco», cela permet de consommer jusqu'à 45 % d'énergie en moins selon les équipements.

*Toutes les informations présentes dans ce document, en particulier les informations relatives aux lois, sont valables au xx/xx/2015 et peuvent être sujettes à modifications.

Salon/salle à manger :

- Utilisez des multiprises avec un bouton d'arrêt centralisé : 20 h de veille représente jusqu'à 4h de fonctionnement de l'appareil.

- Chauffage de la maison avec régulation : 19° est la bonne température intérieure pour une pièce à vivre. Passer de 20° à 19° permet de faire une économie de 7% d'énergie.

- Eteignez les veilles et les lumières inutiles : 6 ampoules 40W allumées toute une soirée consomment autant qu'une machine à 60°.

Chambre :

- La bonne température intérieure dans une chambre est de 17°.

- Un ordinateur portable consomme 50 à 80% d'énergie en moins que les postes fixes. Privilégiez les ordinateurs labellisés Energy Star.

Salle de bain :

- Machine à laver le linge : si je connais les heures creuses, je fais tourner mes machines dans ces heures-là.

Besoin de conseils pour réduire votre facture d'électricité?
Téléchargez la brochure de l'ADEME
(https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-reduire-facture-electricite.pdf)

2. LES DEVIS AVEC DES ARTISANS SPÉCIALISÉS

Où trouver les bons artisans spécialisés dans les travaux d'économies d'énergie ? Comment choisir ? Vous avez besoin d'artisans qualifiés RGE (mention officielle Reconnu Garant de l'Environnement) mais aussi de devis compétitifs. Le Crédit Agricole vous guide dans cette étape complexe.

Pourquoi faut-il choisir des professionnels RGE ?

Pour obtenir un résultat performant et réaliser des économies d'énergies durables, la qualité de réalisation de vos travaux est primordiale. Avec la Certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), vous faites appel à un professionnel qualifié pour ce type de rénovation.
C'est également une des conditions obligatoires pour obtenir certaines aides au financement, comme l'Éco-Prêt à Taux Zéro ou encore le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE).

Besoin de conseils pour trouver un professionnel compétent?
Téléchargez la brochure de l'ADEME
(http://www.renovation-info-service.gouv.fr/sites/default/files/documents/guide-pratique-choisir-un-professionnel-competent.pdf)

*Toutes les informations présentes dans ce document, en particulier les informations relatives aux lois, sont valables au xx/xx/2015 et peuvent être sujettes à modifications.

Comment trouver des professionnels RGE ?

Un annuaire officiel recense les artisans près de chez vous. Consultez-le à l'adresse internet suivante :

(http://renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel)

Comment choisir un artisan d'après un devis ?

Même si un artisan vous est recommandé par votre entourage, le devis est votre seul véritable outil de sélection. Dans l'idéal, vous aurez besoin de 3 devis au moins pour vous faire une idée. D'une entreprise à l'autre, la présentation, la formulation et le niveau de détail varient. N'hésitez donc pas à demander des précisions, non seulement par oral, mais aussi par écrit, avant de signer. D'une manière générale, un devis très élevé n'est pas forcément un gage de qualité. Mais il faut se méfier des devis trop bas...

ZONE PERSO



NOS CONSEILS

- Si vous comptez demander un Eco-Prêt à Taux Zéro ou un Prêt Économies d'énergie, exigez le certificat RGE de votre artisan. Vous pourrez alors vérifier sa date de validité et son champ de compétence précis.

- Attention, l'Eco-Prêt à taux zéro nécessite un formulaire-devis particulier et est à remplir par les artisans.
Pour plus d'informations, consultez la fiche de ce produit sur le site de votre Caisse régionale, rubrique « Crédit » :

(http://chambonnaise.vitrine.credit-agricole.fr/particuliers/pret-immobilier/eco-pret-taux-zero.html)

- Bon à savoir : une TVA à 5,5% s'applique à tous les travaux d'économies d'énergie (taux en vigueur en 2015 ; susceptible de modification)

*Toutes les informations présentes dans ce document, en particulier les informations relatives aux lois, sont valables au xx/xx/2015 et peuvent être sujettes à modifications.

3. LES AIDES AUXQUELLES VOUS AVEZ DROIT

Partout en France, pour l'instant, les travaux d'économies d'énergie sont encouragés par des aides, par exemple sous forme de subvention, de crédits d'impôts et de prêts aidés(1). Votre budget travaux de rénovation énergétique pourrait s'en trouver significativement diminué. Mais comment s'y retrouver ? À quoi avez-vous droit ? Combien vous coûteront vos travaux ? Le simulateur Calculéo a la réponse.

Les aides financières

Grâce à un large dispositif gouvernemental de rénovation énergétique, vous pouvez bénéficier de différents types d'aides locales et/ou nationales, souvent cumulables entre elles(2), comme par exemple :

- L'Eco-Prêt à Taux Zéro. Pour plus d'informations, consultez la fiche de ce produit sur le site de votre Caisse régionale, rubrique « Crédit » :
(*http://chambonnaise.vitrine.credit-agricole.fr/particuliers/pret-immobilier/eco-pret-taux-zero.html)*
- Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE)
- Le programme Habiter Mieux de l'Agence Nationale de l'Habitat
- Et toutes les autres aides régionales, recensées également dans Calculéo

Simulez le montant de vos aides aux travaux de rénovation énergétique

Le simulateur Calculéo prend en compte toutes les aides publiques locales et nationales, sous forme de subventions ou de crédit d'impôt. Mais il n'intègre pas les prêts bonifiés régionaux.

Faites une simulation en ligne, à tout moment, du montant des aides pouvant vous être accordées, en vous rendant sur le lien suivant :
(http://www.credit-agricole.fr/credit/pret-immobilier/simulation/aides-aux-travaux-d-economie-energie.html)

ET, DANS VOTRE RÉGION, VOUS POURREZ PEUT-ÊTRE Y AJOUTER :

Nom de l'aide. Jusqu'à xxxx €.
Nom de l'aide. Jusqu'à xxxx €
Connectez-vous sur le site de votre Caisse Régionale pour découvrir les aides proposées.

*Toutes les informations présentes dans ce document, en particulier les informations relatives aux lois, sont valables au xx/xx/2015 et peuvent être sujettes à modifications.
(1) Les aides financières et fiscales sont soumises à conditions
(2) Le cumul peut être soumis à conditionss

4. LE FINANCEMENT QUI CONVIENT À VOTRE BUDGET

Avant de générer des économies d'énergie, votre projet de travaux doit être financé. Si vous faites un emprunt, il vous faut des mensualités adaptées à votre budget. Éco-Prêt à Taux Zéro, aides locales et nationales, Prêt immobilier, Prêt Travaux… votre conseiller crédit agricole vous propose un plan de financemen optimal et personnalisé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



NOTRE CONSEIL

Si vous êtes en train d'acheter un logement, prévoyez vos travaux d'économies d'énergie dès le départ. Si vous prenez en compte l'endettement dans son ensemble, votre financement sera mieux construit, et votre budget plus équilibré.

FINANCER DES RENOVATIONS IMPORTANTES

L'Eco-Prêt à Taux Zéro

Un prêt à taux 0 pour financer des travaux d'économies d'énergie importants selon une liste de travaux définie, pour une résidence principale, et attribué sans conditions de ressources.

Pour plus d'informations, consultez la fiche de ce produit sur le site de votre Caisse régionale, rubrique « Crédit »

(http://chambonnaise.vitrine.credit-agricole.fr/particuliers/pret-immobilier/eco-pret-taux-zero.html)

POUR VOS TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Prêt Économies d'Énergie

Un prêt pour financer certains travaux d'économie d'énergie dans votre logement principal ou secondaire. La liste des travaux finançables est la même que celle ouvrant droit au crédit d'impôt selon conditions.

Pour plus d'informations, consultez la fiche de ce produit sur le site de votre Caisse régionale, rubrique « Crédit » :

(http://chambonnaise.vitrine.credit-agricole.fr/particuliers/pret-immobilier/pret-economies-d-energie.html)

POUR DES RÉNOVATIONS SUR-MESURE

Le Prêt Travaux

Si vous voulez réalisez des travaux d'économie d'énergie, mais aussi quelques travaux d'embellissement ou de confort, le prêt Travaux classique vous permettra de tout financer.

Pour plus d'informations, consultez la fiche de ce produit sur le site de votre Caisse régionale, rubrique « Crédit »

(http://chambonnaise.vitrine.credit-agricole.fr/particuliers/pret-immobilier/solutions-habitat-pret-travaux.html)

*Toutes les informations présentes dans ce document, en particulier les informations relatives aux lois, sont valables au xx/xx/2015 et peuvent être sujettes à modifications.